



Immigration Kamouraska

Politique d'utilisation de la page Facebook de Immigration Kamouraska

Nétiquette¹

La page Facebook de Immigration Kamouraska a été créée dans le but de rendre facilement accessible des nouvelles, des événements, des activités et des informations concernant l'immigration et ses enjeux sur le territoire, et ainsi faciliter les échanges entre les visiteurs de la page et une personne ressource, l'agente de mobilisation à l'immigration de la MRC de Kamouraska. La page est entièrement dédiée et rédigée pour le bénéfice des citoyens d'ici, des futurs résidents, des acteurs du milieu ainsi que pour les visiteurs. Orientée comme une vitrine sur un sujet d'actualité qui concerne les 17 communautés du territoire, les employeurs, les établissements d'enseignement, cette page est aussi un endroit privilégié pour répondre rapidement aux questions publiques en lien avec l'immigration, ses processus, ses apports et ses défis.

Vos questions, partages, photos et commentaires sont les bienvenus sur cette page. Bien que la liberté d'expression demeure une valeur primordiale, il est néanmoins important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussion et de découverte respectueux et agréable.

Vous êtes invités à contribuer à la page Immigration Kamouraska dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après. Avec cette « Nétiquette » nous souhaitons avant tout assurer un climat courtois favorisant la curiosité pour l'immigration en plus de maintenir un contenu de qualité et pertinent publié sur la page. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux règles. La page n'est pas un outil de revendication, de contestation ou de représentation politique et les publications sont ainsi triées en ce sens.

Gestion de la page

La page Immigration Kamouraska est administrée par l'agente de mobilisation à l'immigration et Promotion Kamouraska qui en sont les modérateurs². Ceux-ci diffusent des d'intérêt général en

¹ Qu'est-ce que la Nétiquette? <http://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9tiquette>

² Qu'est-ce qu'un modérateur ? http://fr.wikipedia.org/wiki/Mod%C3%A9rateur_%28internet%29
Le rôle du modérateur est d'animer et surtout de *modérer* le [forum](#) d'un [site internet](#) (généralement communautaire), en effaçant les messages d'[insulte](#) ou de [diffamation](#), ainsi que ceux à caractère [raciste](#) et les incitations à la [violence](#)

lien avec le sujet. Notez que les modérateurs prennent connaissance de tous les commentaires inscrits sur la page tout en veillant à répondre le plus rapidement possible et au meilleur de leurs connaissances aux interventions et messages publiés sur la page Facebook en messagerie privée ou sur le journal. Les modérateurs peuvent également référer à une autre personne (partenaire et organisme) les questionnements auxquels ils ne sont pas en mesure de répondre.

Sauf dans le cas d'activités précises, la page Facebook est animée durant les heures d'ouverture du bureau de la MRC de Kamouraska.

Sujets couverts

L'équipe AMI/Promotion Kamouraska limite volontairement l'information en genre et en quantité diffusée dans le but d'assurer le maintien de l'intérêt des usagers afin d'éviter le « flood »³ sur la page. Les principaux sujets traités dans le cadre de l'animation de cette page en lien avec l'immigration au Kamouraska portent sur :

- Articles de fond sur l'immigration, les processus administratifs, le vécu/cheminement personnel, les personnes immigrantes présentes sur le territoire ou attendues prochainement ;
- Actualités sur l'immigration au niveau local (événements, réseautages, formations), régional (attractivité, salons de l'emploi, ...), provincial et fédéral (règlementations, déploiement de programmes/projets) ;
- Portraits de personnes immigrantes ;
- Nouvelles et bons coups contribuant au rayonnement du territoire mettant en valeur des personnes issues de l'immigration, des organismes, des entreprises, des partenaires et des initiatives citoyennes.

Contenu retiré (commentaires, photos, vidéos, etc.)

- Tout propos jugé agressif, vulgaire, injurieux, indécent, grossier, obscène, abusif, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de personnes ou de groupe de personnes ainsi que toute attaque personnelle ou atteinte à la vie privée;

ou à la [haine](#), et tout ce qui est hors la loi en général ; soit tout message n'ayant pas sa place dans un forum de discussion sur le web et/ou dans celui-ci. Un modérateur se doit d'être impartial dans le débat, de tempérer son opinion personnelle afin qu'elle n'entache pas son jugement, et de rappeler à l'ordre les participants hors sujet. La plupart du temps, les forums ont une « charte » que le modérateur doit faire respecter et qui l'aide à savoir ce qu'il doit sanctionner.

³http://fr.wikipedia.org/wiki/Flood_%28Internet%29 « on utilise aussi le terme *flood* pour désigner une quantité importante de messages inutiles envoyés par une même personne (ou répétés par d'autres par la suite) sur une liste de diffusion ou un [forum](#) sur [Internet](#). On parle plutôt de [troll](#) quand ces messages sont délibérément polémiques, et de *flood* quand les messages sont répétitifs, dépourvus de sens, n'ayant aucun rapport avec le sujet initial ou ne revêtant aucune utilité particulière ».

- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif la diffamation de personnes ou d'organisations;
- Toute sollicitation publicitaire ou promotionnelle, pour un produit, un service ou une cause qui n'ont pas de lien avec l'immigration au Kamouraska;
- Toute promotion ou discréditation d'opinions politiques, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités municipales;
- TOUTE UTILISATION EXCESSIVE OU EXCLUSIVE DE MAJUSCULES, ce qui équivaut à des cris suivant le protocole Internet;
- Tout contenu publié sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou entreprise sans être autorisé est prohibé;
- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales.
- Cette page est administrée exclusivement par des employés de la MRC de Kamouraska impliqués dans le Programme mobilisation-diversité n'endossent donc pas la responsabilité des commentaires et des propos émis par les autres usagers. De surcroît, Immigration Kamouraska est seul responsable de ses propos et n'engage personne d'autre que ses modérateurs. Les employés l'administrent à partir d'un compte Facebook professionnel identifié «Pro» ou «AMI Kamouraska» utilisé uniquement dans le cadre de leur fonction et en aucun cas comme un compte Facebook personnel. Tous les usagers, citoyens et administrateurs, se doivent de relayer des faits avec neutralité et en s'assurant de leurs sources. En aucun cas, cette page ne sert à appuyer ou mousser la candidature d'un candidat ou à communiquer des opinions strictement politiques.

L'utilisation des réseaux sociaux permet à Immigration Kamouraska de développer sa propre communauté d'internautes pour diffuser rapidement de l'information sur ses activités, ses thèmes et son avancement tout en améliorant la visibilité et le rayonnement de ses actions et de celles de ses partenaires. Enfin, la page Immigration Kamouraska favorise une plus grande complémentarité et fréquentation avec la section qui lui est dédiée sur le site Internet de la [MRC de Kamouraska](#), espace dédié à l'hébergement de documents et de présentations du projet.

Facebook étant un espace public, nous demandons aux internautes de faire preuve de bon jugement, de politesse et de respect dans l'utilisation de cette page afin que tous puissent y vivre une bonne expérience à l'avantage de tous.

Merci de votre compréhension.

MRC de Kamouraska

Adoptée le 15 octobre 2019